



JOURNAL OFFICIEL DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

TE VE'A A TE HAU NŌ PŌRĪNETIA FARĀNI

2 textes

S O M M A I R E

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

ARRÊTÉS DU PRÉSIDENT DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE ET DES MINISTRES

Ministère de la fonction publique, de l'emploi, du travail, de la modernisation de l'administration, du développement des archipels et de la formation professionnelle

1. Arrêté n° 11206 MFT/DTI du 13 novembre 2025 proclamant les résultats du concours externe du cadre d'emplois des praticiens hospitaliers de la direction de la santé, de catégorie A, relevant de la fonction publique de la Polynésie française
2. Arrêté n° 11207 MFT/DTI du 13 novembre 2025 proclamant les résultats du concours externe du cadre d'emplois des praticiens hospitaliers du centre hospitalier de la Polynésie française, de catégorie A, relevant de la fonction publique de la Polynésie française



JOURNAL OFFICIEL DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

TE VE'A A TE HAU NŌ PŌRĪNETIA FARĀNI

Texte 1/2, Page 1/2

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

ARRÊTÉS DU PRÉSIDENT DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE ET DES MINISTRES

Ministère de la fonction publique, de l'emploi, du travail, de la modernisation de l'administration, du développement des archipels et de la formation professionnelle

Arrêté n° 11206 MFT/DTI du 13 novembre 2025 proclamant les résultats du concours externe du cadre d'emplois des praticiens hospitaliers de la direction de la santé, de catégorie A, relevant de la fonction publique de la Polynésie française

La ministre de la fonction publique, de l'emploi, du travail, de la modernisation de l'administration, du développement des archipels et de la formation professionnelle,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 815 PR du 3 juin 2024 modifié portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 818 PR du 3 juin 2024 modifié relatif aux attributions de la ministre de la fonction publique, de l'emploi, du travail, de la modernisation de l'administration, du développement des archipels et de la formation professionnelle ;

Vu l'arrêté n° 2386 CM du 19 décembre 2024 portant nomination de Mme Moerani LEHARTEL en qualité de directrice des talents et de l'innovation ;

Vu l'arrêté n° 919 MFT du 6 février 2025 portant délégation de signature à Mme Moerani LEHARTEL, directrice des talents et de l'innovation ;

Vu l'arrêté n° 10468 MFT/DTI du 15 octobre 2025 portant nomination des membres du jury du concours externe du cadre d'emplois des praticiens hospitaliers de la direction de la santé, de catégorie A, relevant de la fonction publique de la Polynésie française ;

Vu le procès-verbal d'admission du présent concours,

Arrête :

Article 1er

Les candidats dont les noms figurent en annexe du présent arrêté et classés par ordre de mérite, sont déclarés admis au concours externe du cadre d'emplois des praticiens hospitaliers de la direction de la santé, de catégorie A, relevant de la fonction publique de la Polynésie française.

Art. 2

La directrice des talents et de l'innovation est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 13 novembre 2025.

Pour la ministre de la fonction publique, de l'emploi, du travail, de la modernisation de l'administration, du développement des archipels et de la formation professionnelle, et par délégation : la directrice des talents et de l'innovation,
Moerani LEHARTEL

Annexe - Liste des candidats admis au concours externe du cadre d'emplois des praticiens hospitaliers de la direction de la santé, de catégorie A, relevant de la fonction publique de la Polynésie française

Annexe - Liste des candidats admis au concours externe du cadre d'emplois des praticiens hospitaliers de la direction de la santé, de catégorie A, relevant de la fonction publique de la Polynésie française

I) CONCOURS EXTERNE :

Dans la spécialité « **Biologie médicale** »

Type de liste	Ordre de mérite	Civilité	Nom usuel	Prénom usuel
Liste principale	1	Monsieur	COLLIGNON	Jérôme
Liste complémentaire	1	Monsieur	THOMAS	Fabrice

Dans la spécialité « **Biologiste** »

Type de liste	Ordre de mérite	Civilité	Nom usuel	Prénom usuel
Liste principale	1	Monsieur	THOMAS	Fabrice

Dans la spécialité « **Médecine générale** »

Type de liste	Ordre de mérite	Civilité	Nom usuel	Prénom usuel
Liste principale	1	Monsieur	BOUCHUT	Jérémie



JOURNAL OFFICIEL DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

TE VE'A A TE HAU NŌ PŌRĪNETIA FARĀNI

Texte 2/2, Page 1/3

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

ARRÊTÉS DU PRÉSIDENT DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE ET DES MINISTRES

Ministère de la fonction publique, de l'emploi, du travail, de la modernisation de l'administration, du développement des archipels et de la formation professionnelle

Arrêté n° 11207 MFT/DTI du 13 novembre 2025 proclamant les résultats du concours externe du cadre d'emplois des praticiens hospitaliers du centre hospitalier de la Polynésie française, de catégorie A, relevant de la fonction publique de la Polynésie française

La ministre de la fonction publique, de l'emploi, du travail, de la modernisation de l'administration, du développement des archipels et de la formation professionnelle

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 815 PR du 3 juin 2024 modifié portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 818 PR du 3 juin 2024 modifié relatif aux attributions de la ministre de la fonction publique, de l'emploi, du travail, de la modernisation de l'administration, du développement des archipels et de la formation professionnelle ;

Vu l'arrêté n° 2386 CM du 19 décembre 2024 portant nomination de Mme Moerani LEHARTEL en qualité de directrice des talents et de l'innovation ;

Vu l'arrêté n° 919 MFT du 6 février 2025 portant délégation de signature à Mme Moerani LEHARTEL, directrice des talents et de l'innovation ;

Vu l'arrêté n° 10475 MFT/DTI du 15 octobre 2025 portant nomination des membres du jury du concours externe du cadre d'emplois des praticiens hospitaliers du centre hospitalier de la Polynésie française, de catégorie A, relevant de la fonction publique de la Polynésie française ;

Vu le procès-verbal d'admission du présent concours,

Arrête :

Article 1er

Les candidats dont les noms figurent en annexe du présent arrêté et classés par ordre de mérite, sont déclarés admis au concours externe du cadre d'emplois des praticiens hospitaliers du centre hospitalier de la Polynésie française, de catégorie A, relevant de la fonction publique de la Polynésie française.

Art. 2

La directrice des talents et de l'innovation est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 13 novembre 2025.

Pour la ministre de la fonction publique, de l'emploi, du travail, de la modernisation de l'administration, du développement des archipels et de la formation professionnelle, et par délégation : la directrice des talents et de l'innovation,
Moerani LEHARTEL

Annexe - Liste des candidats admis au concours externe du cadre d'emplois des praticiens hospitaliers du centre hospitalier de la Polynésie française, de catégorie A, relevant de la fonction publique de la Polynésie française

Annexe - Liste des candidats admis au concours externe du cadre d'emplois des praticiens hospitaliers du centre hospitalier de la Polynésie française, de catégorie A, relevant de la fonction publique de la Polynésie française

I) CONCOURS EXTERNE :

Dans la spécialité « **Anesthésie** »

Type de liste	Ordre de mérite	Civilité	Nom usuel	Prénom usuel
Liste principale	1	Madame	BOICHAT	Catherine
	2	Monsieur	PICHON	Manuel
Liste complémentaire	1	Monsieur	FLORENCE	Dimitri
	2	Monsieur	JULIAN	Nathan

Dans la spécialité « **Cardiologie** »

Type de liste	Ordre de mérite	Civilité	Nom usuel	Prénom usuel
Liste principale	1	Madame	PEILLEX	Marilou

Dans la spécialité « **Gastro-entérologie** »

Type de liste	Ordre de mérite	Civilité	Nom usuel	Prénom usuel
Liste principale	1	Monsieur	CORRE	Félix
	2	Madame	VAN BASTOLAER épouse CHEYROU-LAGREZE	Manuia

Dans la spécialité « **Gynécologie-Obstétrique** »

Type de liste	Ordre de mérite	Civilité	Nom usuel	Prénom usuel
Liste principale	1	Madame	ORGERIT	Lucile
Liste complémentaire	1	Madame	MARTHE épouse PETITPAS	Clarlène

Dans la spécialité « **Hématologie** »

Type de liste	Ordre de mérite	Civilité	Nom usuel	Prénom usuel
Liste principale	1	Monsieur	CHANTEAU	Guillaume

Dans la spécialité « **Médecine générale** »

Type de liste	Ordre de mérite	Civilité	Nom usuel	Prénom usuel
Liste principale	1	Monsieur	MUNOS	Jonathan

Dans la spécialité « **Radiologie** »

Type de liste	Ordre de mérite	Civilité	Nom usuel	Prénom usuel
Liste principale	1	Monsieur	BERTUCCI	Grégory

Annexe - Liste des candidats admis au concours externe du cadre d'emplois des praticiens hospitaliers du centre hospitalier de la Polynésie française, de catégorie A, relevant de la fonction publique de la Polynésie française

Dans la spécialité « **Réanimation** »

Type de liste	Ordre de mérite	Civilité	Nom usuel	Prénom usuel
Liste principale	1	Monsieur	LANNOU	Alexandre

Dans la spécialité « **Unité médico-judiciaire** »

Type de liste	Ordre de mérite	Civilité	Nom usuel	Prénom usuel
Liste principale	1	Monsieur	PLESSY	Alexandre



JOURNAL OFFICIEL DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

TE VE'A A TE HAU NŌ PŌRĪNETIA FARĀNI

- Journal authentifié

Le Journal officiel de la Polynésie française (JOPF) est publié sous forme d'un PDF officiellement authentifié. Le fichier PDF de l'édition complète est doté d'une empreinte SHA256, c'est-à-dire d'une chaîne de 64 caractères pouvant être utilisée pour s'assurer de l'authenticité de la version.

Pour connaître précisément l'empreinte numérique du document, puis la vérifier avec tout outil permettant de calculer un sha256, vous pouvez aller sur le site Lexpol et cliquer sur l'icône "i" située à côté du lien « Télécharger le fichier PDF authentifié ». Une fenêtre vous donnera l'empreinte numérique du document.

Enfin, vous pouvez retrouver les empreintes numériques des cinq derniers journaux officiels numériques JOPF ci-dessous :

- Empreinte numérique du JOPF n° 266 du 13 novembre 2025 :
7f540db3e12dea0aceb304346923757c2c720a682cac257764b15c61cee95533
- Empreinte numérique du JOPF n° 265 du 12 novembre 2025 :
86144c49d76bf9f01347601e69d063378b4b1663ad3fe8261e1d7673ed8dee4b
- Empreinte numérique du JOPF n° 264 du 11 novembre 2025 :
128a2f499bdc1debae30067506b74cded8e03150d0651dabfb85dd13e6deb2ac
- Empreinte numérique du JOPF n° 263 du 10 novembre 2025 :
28fc6144d80ab732ac7426681024a98e10edf1cac8f7bce43ad40bb6694d447d
- Empreinte numérique du JOPF n° 262 du 7 novembre 2025 :
49190b7ac7209bace8e154ab758e462c64b6fe0f8b21947c085fe2febdb9298e

Le directeur de publication, Philippe MACHENAUD-JACQUIER